

Les autorités françaises doivent arrêter François Compaoré.

Communiqué de presse

François Compaoré, le propre frère du dictateur Blaise Compaoré chassé par son peuple à l'issue d'une formidable insurrection populaire vient d'accorder une interview dans l'hebdomadaire Jeune Afrique n°2959 du 24 septembre 2017, dans lequel il nargue son peuple.

François Compaoré est inculpé dans l'assassinat, en 1998, du journaliste Norbert Zongo, aussi populaire parmi le peuple burkinabè, que Thomas Sankara. Il est sous le coup d'un mandat d'arrêt international, ce qui signifie, selon les accords internationaux, qu'il doit être arrêté dès qu'il foule le sol français.

Dans l'interview, réalisée en France, il ne cache pas qu'il réside dans ce pays.

L'État français persiste, comme le gouvernement précédent, à protéger la famille Compaoré. On se rappelle que Blaise Compaoré avait été soustrait à la justice de son pays grâce à son exfiltration vers Côte d'Ivoire par les troupes françaises du COS (Commandement des opérations spéciales). Les autorités de ce pays, grand ami de la France, se refusent à procéder à son extradition.

A l'approche de la visite prévue en novembre par Emmanuel Macron, cette interview, ressentie, par son contenu, comme une provocation par la population burkinabè, risque d'entacher sérieusement son séjour dans ce pays. Le peuple burkinabè a soif de justice et éprouve de l'impatience à ce que soient jugés les dignitaires de l'ancien régime de Blaise Compaoré. La vérité et la justice sur les assassinats de Thomas Sankara et de Norbert Zongo sont des affaires particulièrement sensibles au Burkina Faso.

L'État français doit cesser de protéger la famille Compaoré. Elle doit arrêter François Compaoré sans tarder et œuvrer à ce que Blaise Compaoré soit extradé de la Côte d'Ivoire vers le Burkina. On ne peut se proclamer pays des droits de l'homme et protéger des criminels.

Le 15 octobre 2017 marque le 30^{ème} anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara. A cette occasion, nous invitons une nouvelle fois les autorités françaises à honorer le respect des engagements pris par le gouvernement précédent, et à se plier à la demande du juge burkinabè en charge de l'affaire Thomas Sankara, à savoir mettre en place une commission rogatoire et lever le secret défense.

Fait à Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Dori, Bamako, Paris, Bruxelles, Ottawa, Berlin, Turin, Montpellier, Ajaccio, Barcelone, Las Palmas le 9 octobre 2017.

Le réseau international « Justice pour Thomas Sankara justice pour l'Afrique »

Contact : contactjusticepoursankara@gmail.com tel +33 6 13 40 70 67